



Le 29 avril 2005

Monsieur Jean-Sébastien Fillion
Conseiller en communication, responsable du dossier
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : *Réponses aux questions posées lors de la séance d'information publique
Projet du parc éolien de Baie-des-Sables***

Monsieur Fillion,

Cartier énergie éolienne s'est engagée à répondre rapidement aux questions suivantes, formulées lors de la séance d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tenue à Baie-des-Sables le 11 avril 2005.

1) QUESTION

Quelle politique Cartier énergie éolienne adoptera-t-elle pour maximiser les retombées économiques locales lors de la construction du parc éolien?

RÉPONSE

Cartier énergie éolienne est sensible à l'importance de cet enjeu local pour les collectivités concernées.

Il est déjà convenu qu'un comité local de suivi regroupant des citoyens, des élus et des représentants de Cartier sera établi à Baie-des-Sables et à Métis-sur-Mer respectivement, afin d'identifier et de traiter les enjeux durant les différentes étapes de la construction et de l'exploitation du projet. Cartier travaillera en collaboration avec ces comités pour définir les mécanismes qui permettront de maximiser les retombées économiques locales.

L'approche de Cartier sera de favoriser l'embauche de la main-d'œuvre dans les localités hôtes. Cela signifie que Cartier recrutera à Baie-des-Sables et à Métis-sur-Mer la main-d'œuvre dont elle aura besoin, sous réserve d'y trouver la main-d'œuvre possédant les compétences requises. Si la main d'œuvre qualifiée n'est disponible ni à Baie-des-Sables ni à Métis-sur-Mer, Cartier rayonnera dans les MRC de Matane et de La Mitis.

En ce qui concerne l'octroi de contrats à des entrepreneurs locaux, Cartier énergie éolienne est tout à fait d'accord pour privilégier les entreprises locales. Cartier est préparée à payer le prix du marché pour les biens et services nécessaires à la construction du site; elle favorisera les fournisseurs et entreprises de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer qui proposeront un service de qualité et des prix compétitifs.

À cet égard, Cartier énergie éolienne informera les entrepreneurs locaux de la politique et des modalités qu'elle entend suivre.

2) QUESTION :

Quel sera le coût du démantèlement du parc éolien?

RÉPONSE :

Quoique ce démantèlement ne se fera, au plus tôt, que dans une vingtaine d'année, Cartier énergie éolienne estime que le coût du démantèlement du parc sera d'environ 4 millions de dollars, en en se fondant sur la valeur du dollar de 2005.

À compter de la dixième année d'exploitation du parc, et jusqu'à la fin de son exploitation, Cartier versera annuellement dans une fiducie un montant d'argent qui assurera la disponibilité des sommes d'argent nécessaires au démantèlement du parc et à la remise en état, à la fin du projet.

3) QUESTION :

Est-il possible pour un propriétaire de lots situés à l'extérieur du domaine du parc éolien et qui reçoit des montants d'argent en raison du contrat d'octroi d'option avec Cartier Énergie Éolienne de signer un contrat d'octroi d'option avec un autre promoteur d'un parc d'éoliennes ?

RÉPONSE :

En vertu du Contrat d'octroi d'option, celui-ci a une durée de 2 ans et il est renouvelable au gré de Cartier Énergie Éolienne pour une période supplémentaire de 2 ans. Par ailleurs, certains contrats d'octroi d'option, signés à l'origine avec Hydroméga, avaient une durée initiale d'une année, avec un renouvellement de 2 ans. Cartier a acquis les contrats d'Hydroméga.

Actuellement, tous les contrats d'octroi d'option sont renouvelés pour 2 ans et se terminent en 2006. Les contrats n'ayant pas tous la même date de signature, la fin de l'option varie en conséquence au cours de l'an 2006.

Ainsi, à la fin de l'option en 2006, chaque propriétaire situé dans la zone hors du domaine du parc d'éoliennes de Cartier Énergie Éolienne à Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer pourra signer d'autres contrats d'octroi d'option avec le promoteur de son choix, s'il y a lieu, tout en continuant de recevoir les sommes prévues au contrat intervenu avec Cartier Énergie Éolienne, selon les modalités stipulées à celui-ci.



Normand Bouchard, ing,
Vice président, énergie éolienne

/nb

cc : L. Tapin - MENVQ